

INTERVENTION FINANCIÈRE PERMIS DE CONDUIRE C/CE

Formulaire de demande

Une entreprise ressortissant à la CP 127 peut demander au Fonds Social une intervention financière **dans le cadre de l'obtention d'un permis de conduire C/CE ou d'une qualification professionnelle pour chaque nouveau travailleur**, aux conditions suivantes :

- Le travailleur est en service au sein de l'employeur qui introduit la demande au plus tard 6 mois après l'obtention du permis de conduire C/CE ou de la qualification de base.
- Le travailleur est ensuite employé en tant que chauffeur dans le commerce de combustibles (CP 127, cat. ONSS 091) depuis au moins 6 mois par l'employeur qui introduit la demande.
- L'employeur introduit la demande dans les 24 mois suivant l'entrée en service du travailleur et prouve, à l'aide des pièces justificatives nécessaires, qu'il a supporté l'intégralité du coût des formations ADR et des examens.

Attention !

En raison d'un retard dans la transmission des données DMFA, nous ne pouvons traiter les demandes que six mois après l'entrée en fonction du nouveau travailleur.

A compléter par l'employeur

Entreprise :

Adresse :

Personne de contact :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Numéro ONSS : 091-.....

Numéro de compte en banque : IBAN: BE.....

BIC :

Date : / /

Signature :

INTERVENTION FINANCIÈRE PERMIS DE CONDUIRE C/CE

A remplir pour chaque travailleur

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

Formation suivie :

- Formation et examens permis de conduire C
- Formation et examens permis de conduire CE
- Qualification professionnelle de base pour permis de conduire C

Veillez envoyer ce formulaire de demande accompagné d'une copie de la facture des formations et des examens au nom de l'entreprise et indiquant les noms du/des travailleur(s) et un scan du permis de conduire C/CE du/des travailleur(s) au Fonds Social à l'adresse info@fonds127.be.